Image not found or type unknown

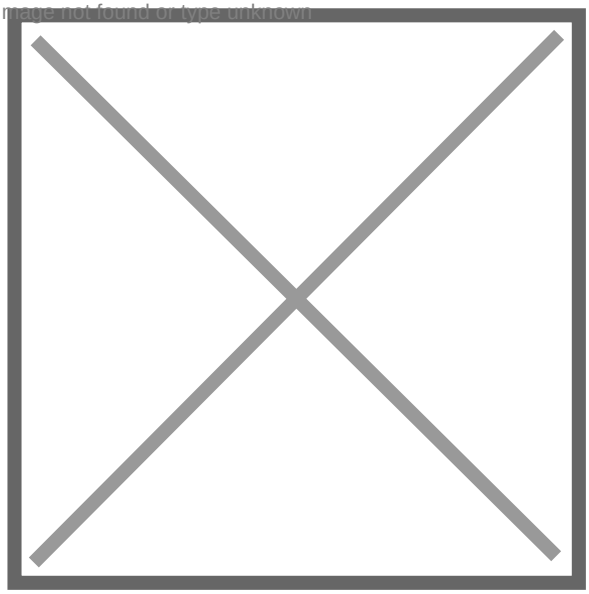

Dde d'aide svp (divorce franco marocain)

Par **saraislam**, le **26/03/2012** à **01:50**

Bonsoir,mon fiancé a ete marié avec une algerienne de nationalité francaise,vu les probs avec elle, elle l'a abandonné en quittant le territoire francais vers le maroc il ya 2 ans sans faire une demande de divorce,et là la situation est suspendu sans solution, ma quetion c'est que est ce qu'il peut faire la demarche de divorce au maroc,sachant que la durée de ses papiers est expiré donc il ne peut pas revenir a la france pr entamener la procedure, et combien ca prend du temps svp expliquez moi en detailles toutes les procedures necessaires j'ai vraiment besoin de vos aides
et merci d'avance
cdt sara

Par **amajuris**, le **26/03/2012** à **09:54**

bjr,
à priori il peut divorcer au Maroc avec retranscription du divorce sur l'état-civil français.
pour les formalités de divorce au Maroc, votre ami doit se renseigner au Maroc.
cdt
n.b.: votre "fiancé" est toujours marié à une française quelque soit son origine qui en l'espèce ne change rien à l'affaire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés